

**ASSEMBLÉE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE**

Commission de l'économie, des finances,
du budget et de la fonction publique

Papeete, le 14 JUIN 2019

N° 58-2019

Document mis
en distribution

Le 14 JUIN 2019

RAPPORT

relatif à un projet de délibération approuvant le compte administratif de la Polynésie française et constatant la concordance des résultats avec le compte de gestion pour l'année 2018 (budget général),

présenté au nom de la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique,

par Madame et Monsieur les représentants Tepuaurarii
TERHTAHI et Antonio PEREZ

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les représentants,

Par lettre n° 3487/PR du 28 mai 2019, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, un projet de délibération approuvant le compte administratif de la Polynésie française et constatant la concordance des résultats avec le compte de gestion pour l'année 2018 (budget général).

L'article 32 de la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 1995 modifiée, portant réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française, prévoit que « après transmission, au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivante, du compte de gestion établi par le comptable, l'arrêté des comptes de la Polynésie française est constitué par le vote de l'assemblée de la Polynésie française sur le compte administratif établi par le Président de la Polynésie française. »

L'assemblée de la Polynésie française arrête les comptes de chaque année. Elle approuve les différences entre les résultats et les prévisions initiales de l'année, complétées, le cas échéant, par les délibérations modificatives. Elle s'assure de la concordance des résultats entre le compte administratif et le compte de gestion après pointage des écritures effectuées au niveau de l'article à 3 chiffres par le service ordonnateur et la paie de la Polynésie française. Le vote de l'assemblée de la Polynésie française doit intervenir avant le 30 juin de l'année suivante. »

Au titre du budget général de l'exercice 2018, après pointage des comptes, il est constaté une concordance parfaite des écritures comptables entre celles tenues par le comptable et celles tenues par l'ordonnateur du budget.

Les principaux éléments de l'exécution budgétaire 2018 se présentent comme suit.

1 – L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE 2018

1.1 – En section de fonctionnement.

1.1.1 – Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement (hors écritures d'ordre) de l'exercice 2018 s'établissent à 128,7 milliards F CFP.

En hausse constante depuis 2014, le rendement des recettes de fonctionnement diminue légèrement de 945 millions F CFP par rapport à l'exercice précédent (-1%), du fait notamment de la baisse de près de 5 milliards F CFP de recettes exceptionnelles réalisées en 2017 et non reconduites en 2018, dont :

- la régularisation des écritures relatives aux droits d'accès forfaitaire à l'exploitation des réseaux et services de télécommunications prescrites pour les années 2003 à 2006 à hauteur de 3 milliards F CFP,
- le versement de 2 milliards F CFP en provenance du fonds de régulation des prix des hydrocarbures.

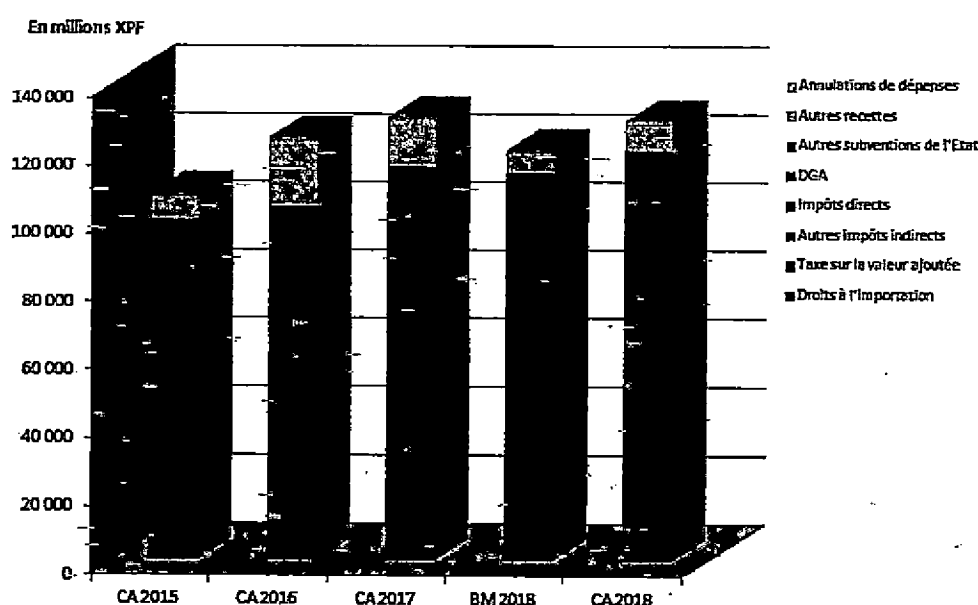
Retraitées des recettes exceptionnelles, les recettes réelles de fonctionnement augmentent de 4 milliards F CFP (+ 3 %) par rapport à l'exercice 2017, et dépassent leurs inscriptions budgétaires de 8,6 milliards F CFP (+ 7 %).

Cette amélioration du rendement des recettes, issue de la dynamique de croissance de l'économie polynésienne initiée depuis 2015, est expliquée par une augmentation de 4,4 milliards F CFP (soit + 4 %) du produit de la fiscalité dont + 3 milliards F CFP au titre de la fiscalité indirecte et + 1,4 milliard F CFP au titre de la fiscalité directe.

Ainsi, les droits à l'importation et les taxes sur la valeur ajoutée progressent respectivement de 922 millions F CFP et 2,2 milliards F CFP. Il est à noter qu'à l'inverse de l'année précédente, la TVA en régime intérieur affiche une hausse plus prononcée que la TVA à l'importation.

En F CFP	CA 2015	CA 2016	CA 2017	BM 2018	CA 2018	Evolution 2018 / 2017
Recettes fiscales	86 125 123 321	90 190 223 523	101 026 201 692	99 057 800 000	105 414 146 428	4,34%
Droits à l'importation	18 205 832 250	18 653 883 904	19 521 736 511	19 893 900 000	20 443 691 930	4,72%
Taxe sur la valeur ajoutée	41 695 340 664	43 136 089 394	45 263 321 152	47 391 000 000	47 426 124 140	4,78%
Autres impôts indirects	5 380 213 152	5 977 749 868	7 107 448 853	6 500 200 000	7 045 207 221	-0,88%
Impôts directs	20 839 737 255	22 422 490 357	29 133 695 176	25 272 700 000	30 499 123 137	4,69%
Recettes non fiscales	21 266 732 177	33 540 156 492	28 582 133 462	20 985 159 042	23 249 154 777	-18,66%
DGA	10 089 220 524	9 611 893 556	10 805 727 924	10 805 727 924	10 805 727 924	0,00%
Autres subventions de l'Etat	3 104 637 741	3 643 763 832	3 537 090 339	3 411 847 975	3 623 243 538	2,44%
Autres recettes	7 159 300 340	19 311 935 167	13 584 784 612	6 165 549 143	7 877 445 410	-42,01%
Annulations de dépenses	913 573 572	972 563 937	654 530 587	602 034 000	942 737 905	44,03%
TOTAL GENERAL	107 392 525 493	123 730 917 015	129 608 335 154	120 042 859 042	129 663 301 205	+ 7,9%

ÉVOLUTION DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT



1.1.2 – Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement (*hors dotation aux amortissements*) s'élèvent en 2018 à 103 milliards F CFP. Elles sont en hausse de 2 % (1,9 milliard F CFP) par rapport à l'exercice précédent. Cela s'explique notamment par :

- les dotations aux provisions, qui progressent de 3,6 milliards F CFP et concernent :
 - le fonds intercommunal de péréquation à hauteur de 2,1 milliards F CFP dont 1,9 milliard F CFP au titre du rattrapage de l'assiette 2017 à effectuer en 2019,
 - les créances douteuses pour 1,5 milliard F CFP,
 - l'augmentation de la réserve de garantie de la PF (300 millions F CFP) consécutivement à l'octroi de la garantie de la PF en faveur de la société Air Tahiti Nui pour l'achat de deux avions;
 - une provision pour contentieux divers (60 millions F CFP).
- la dotation versée au fonds intercommunal de péréquation qui est supérieure de 1,6 milliard F CFP, car, outre les régularisations des assiettes 2015 et 2016, elle tient compte du dernier versement concernant les sommes dues par la PF au titre des exercices 2010 à 2013,
- et les remboursements de crédits de TVA qui augmentent de 1,2 milliard F CFP.

À l'inverse, il est à noter les diminutions des dépenses de :

- dégrèvements (- 2 milliards F CFP compte tenu notamment d'une écriture de régularisation en recette comme en dépense intervenue en 2017, liée à l'annulation des titres de recettes conformément au jugement du tribunal administratif rendu en faveur de l'OPT et de Vini au titre de la redevance pour la licence d'exploitation des réseaux téléphoniques dont les fondements ont été déclarés illégaux),
- fonctionnement courant (- 1,4 milliard F CFP),
- admissions en non-valeur (- 1,1 milliard F CFP),
- charges financières de la dette (- 276 millions F CFP).

Enfin, les dépenses de personnel et les dépenses de transfert demeurent relativement stables, avec de très légères hausses (*inférieures à 1 %*) de respectivement 157 et 151 millions F CFP.

La stabilité des charges de personnel (30,3 milliards F CFP) s'explique principalement par la poursuite des mesures de maîtrise de ces dépenses déjà engagées les années précédentes (*gel de postes et gel du dispositif des congés administratifs, suspendu depuis le 1^{er} janvier 2012*). Pour la troisième année consécutive, les charges de personnel représentent moins de 30 % des dépenses réelles de fonctionnement.

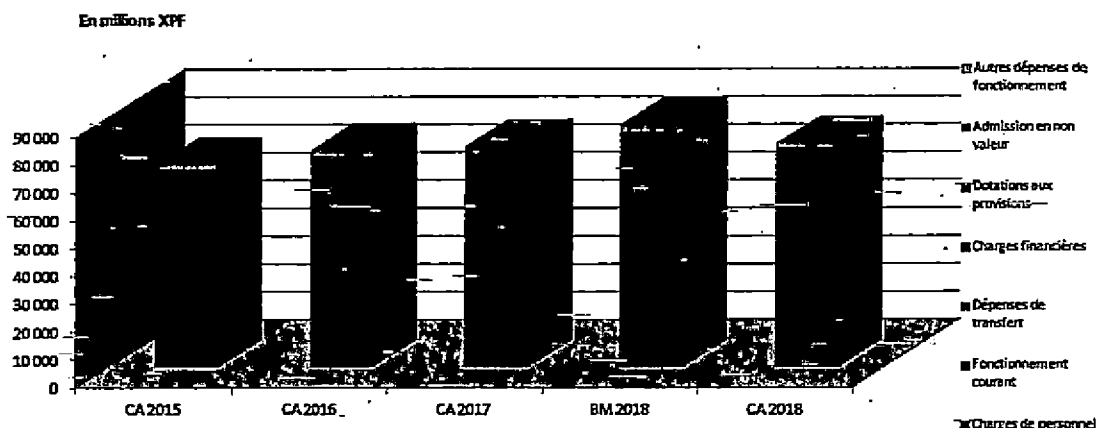
En ce qui concerne les dépenses de transfert (31,0 milliards F CFP), elles se répartissent par catégories comme suit :

- 10,2 milliards F CFP de subventions aux organismes publics dont notamment 2,2 milliards F CFP pour la dotation de fonctionnement de l'Assemblée de la Polynésie française, 1,5 milliard F CFP à la caisse de soutien du prix du coprah, 750 millions F CFP à l'office polynésien de l'habitat (OPH), 720 millions F CFP au centre de formation professionnelle pour adultes, 610 millions F CFP pour l'institut de la jeunesse et des sports de la PF, 418 millions F CFP à la maison de la culture ...,
- 8,7 milliards F CFP d'aides à caractère économique dont 4,8 milliards F CFP pour les aides à l'emploi via le FELP, 852 millions F CFP pour le développement des entreprises, 937 millions F CFP pour la continuité territoriale, 480 millions F CFP pour le tourisme, 413 millions F CFP au titre de la régulation des prix, 357 millions F CFP d'aides à la formation professionnelle, 262 millions F CFP d'aides au secteur primaire, 223 millions d'aides au logement, 138 millions F CFP d'aides dans le domaine du numérique,
- 6,5 milliards F CFP pour la solidarité dont 2,8 milliards F CFP pour le régime général des salariés, 1,1 milliard F CFP pour les bourses, 800 millions F CFP de versement au fonds pour l'amortissement du déficit social, 478 millions F CFP de versement au fonds pour l'emploi et la lutte contre la pauvreté pour le régime de solidarité de PF, et 400 millions F CFP pour le régime des non salariés,

- 3,8 milliards F CFP de subventions au secteur privé dont 1,3 milliard F CFP de subvention au GIE Tahiti tourisme au titre des actions de promotion du tourisme, 900 millions F CFP de subvention à TNTV, 416 millions F CFP aux associations sportives, 390 millions F CFP pour l'agence immobilière sociale de PF,
- 1,8 milliard F CFP au titre des contributions dans le domaine de l'éducation.

En F CFP	CA 2015	CA 2016	CA 2017	BM 2018	CA 2018	Evolution 2018 / 2017
Charges de personnel	29 541 632 416	29 503 449 930	30 181 723 967	30 898 767 325	30 339 027 187	0,52%
Fonctionnement courant	9 519 601 792	10 576 503 279	11 645 133 510	13 440 012 914	10 231 597 198	-12,12%
Dépenses de transfert	27 341 029 591	26 538 241 341	30 877 529 636	32 552 252 136	31 029 012 762	0,43%
Charges financières	3 927 274 331	3 568 405 058	3 355 504 739	3 490 500 000	3 079 027 000	-8,24%
Dotations aux provisions	859 600 134	5 627 458 135	453 826 063	3 648 744 103	4 018 579 255	785,49%
Admission en non valeur	1 068 542 247	1 861 544 290	2 378 004 174	2 837 769 019	1 296 264 582	-45,43%
Autres dépenses de fonctionnement	296 561 967	242 514 968	244 668 843	261 009 120	232 291 844	-5,06%
Sous Total	72 654 242 478	77 318 117 001	79 134 390 932	87 129 054 617	80 226 799 828	1,36%
FIP	14 654 913 400	14 156 798 887	15 686 873 665	17 579 041 246	17 283 057 650	10,18%
Dégrèvements, rembs & annulations	4 067 160 145	8 500 261 429	6 285 559 715	5 776 078 935	5 500 643 373	-12,49%
TOTAL REEL	81 376 315 923	99 975 177 317	91 106 824 312	109 428 174 808	92 510 499 851	1,16%

EVOLUTION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (hors FIP et atténuations de recettes)



1.2 – En section d'investissement

1.2.1 – Les recettes d'investissement

En 2018, les recettes réelles d'investissement affichent une forte hausse de 23. % (+ 2,5 milliards F CFP) résultant essentiellement d'un regain des mobilisations d'emprunts (+ 445 millions F CFP) et des participations de l'État (+ 2,1 milliards F CFP) par rapport à l'exercice précédent.

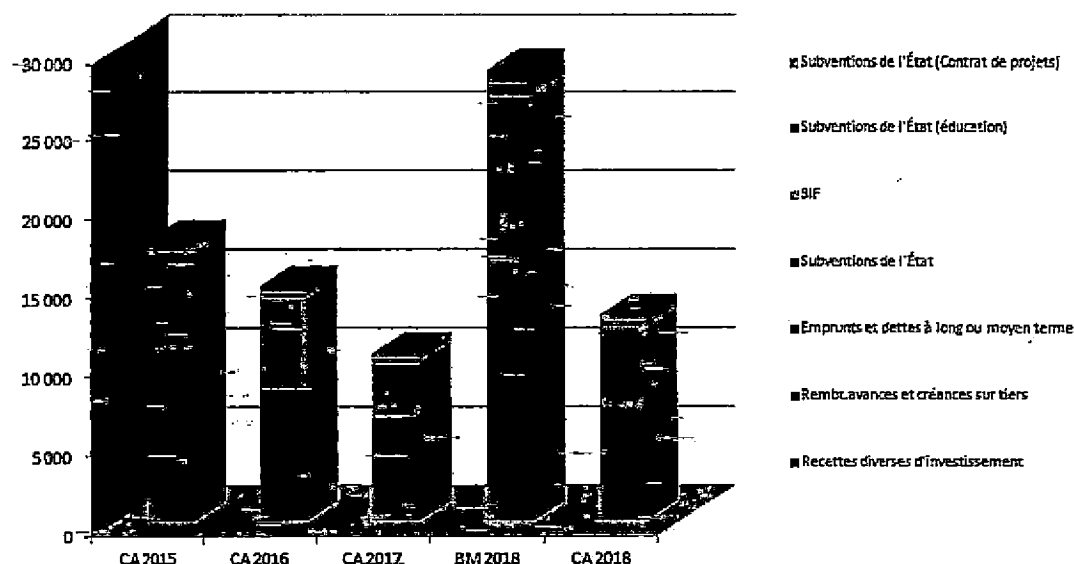
Les recettes relevant de partenariats financiers s'élèvent ainsi à 6,6 milliards F CFP et concernent notamment :

- 5,1 milliards F CFP pour le dispositif du troisième instrument financier,
- 443 millions F CFP au titre du contrat de projets n° 2 et 16 millions F CFP au titre du contrat de projets n° 1,
- 376 millions F CFP relatifs au fonds exceptionnel d'investissement;
- 340 millions F CFP pour l'éducation,
- 143 millions F CFP relatifs à la convention oncologie,
- 75 millions F CFP du fonds de soutien de l'Outre-mer dont 49 millions F CFP pour solder les sommes dues au titre des intempéries de décembre 2015 et 26 millions F CFP d'avances relatives aux intempéries de janvier 2017.

En F CFP	CA 2015	CA 2016	CA 2017	BM 2018	CA 2018	Evol. 2018/2017
Recettes diverses d'investissement	58 079 111	4 435 857	91 502 694	0	74 795 185	-18,26%
Remb. avances et créances sur tiers	3 507 766 180	963 717 125	182 655 493	888 246 920	65 380 340	-64,22%
Emprunts et dettes à long ou moyen terme	7 158 257 756	7 104 940 335	5 947 615 752	13 289 106 288	6 392 684 954	7,48%
Subventions de l'État	161 575 907	215 087 157	311 524 484	2 131 332 612	607 630 067	35,05%
SIF	6 293 855 252	5 926 696 047	3 559 271 820	10 741 220 478	5 149 478 412	44,68%
Subventions de l'État (éducation)	461 084 031	218 120 413	165 954 872	639 914 692	340 417 100	105,13%
Subventions de l'État (Contrat de projets)	163 699 991	476 728 995	376 693 880	1 053 449 873	458 539 684	21,73%
TOTAL GÉNÉRAL	14 045 210 000	14 045 210 000	14 045 210 000	14 045 210 000	14 045 210 000	-

EVOLUTION DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

En millions XPF



1.2.2— Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement, hors remboursement en capital de la dette, s'élèvent à 25,1 milliards F CFP. Elles sont en progression de +7 % (+ 1,5 milliard F CFP) par rapport à l'année précédente.

Près de 43 % de ces dépenses concernent des subventions d'équipement versées, à destination notamment des :

- établissements publics : 7,8 milliards F CFP dont 6,3 milliards F CFP à l'OPH,
- communes : 1,4 milliard F CFP,
- divers dispositifs d'aides : 949 millions F CFP,
- sociétés d'économie mixte : 224 millions F CFP.

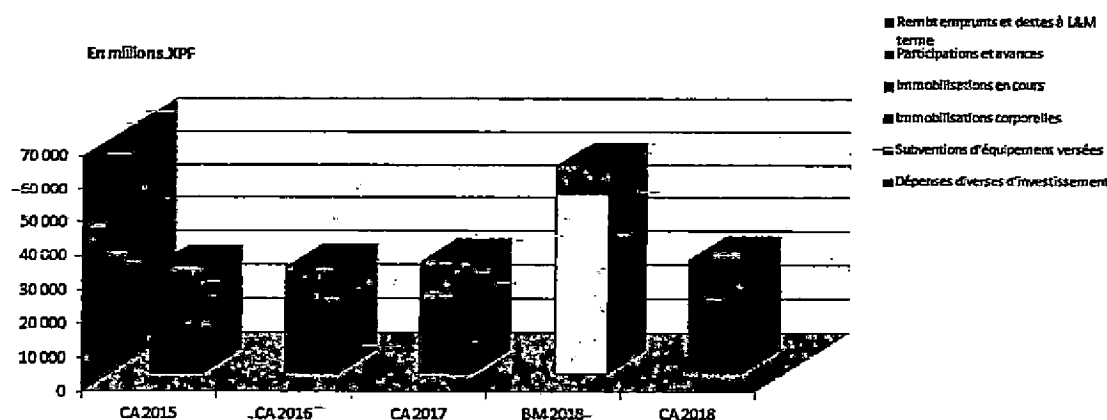
Parmi les grands chantiers qui ont généré des dépenses supérieures à 300 millions F CFP, se distinguent :

- la construction du lycée et collège de Bora Bora pour 496 millions F CFP,
- la seconde tranche des travaux de réaménagement du port de Tahauku pour 354 millions F CFP,
- la réhabilitation du bâtiment Van Bastolaer en logements étudiants pour 334 millions F CFP.

Les acquisitions immobilières d'opportunité ont représenté quant à elles 1,1 milliard F CFP de dépenses en 2018.

En F CFP	CA 2015	CA 2016	CA 2017	BM 2018	CA 2018	Evol. 2018/2017
Dépenses diverses d'investissement	1 329 130 742	928 598 735	949 687 658		1 254 415 906	32,05%
Subventions d'équipement versées	6 846 758 699	8 104 480 855	8 977 092 159		10 897 629 789	21,39%
Immobilisations corporelles	7 185 984 025	6 008 177 070	7 087 009 778	53 115 773 124	7 166 100 095	1,12%
Immobilisations en cours	6 095 219 013	6 629 712 705	5 503 504 431		5 744 939 063	4,39%
Participations et avances	130 000 000	157 923 167	1 002 613 365		0	-100,00%
Dépenses réelles hors rembt de la Det	21 687 092 479	21 828 892 532	23 519 807 401	53 115 773 124	25 063 084 853	6,56%
Rembt emprunts et dettes à L&M terme	9 103 797 148	9 557 277 630	9 410 170 200	8 816 000 000	8 575 804 738	-8,87%
CPA GÉNÉRAL	30 790 889 627	31 386 170 162	32 929 977 601	61 931 773 124	33 638 889 591	2,35%

EVOLUTION DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT



1.3 – Les opérations d'ordre

Les opérations d'ordre sont des opérations comptables qui n'ont aucune incidence financière en termes d'encaissement et de décaissement.

En 2018, elles totalisent 29,1 milliards F CFP, et se décomposent comme suit :

En section d'investissement (5,0 milliards F CFP) :

- les écritures de neutralisation de la dotation aux amortissements : 2,1 milliards F CFP,
- le transfert à l'euro symbolique au profit de la Polynésie française des résidences Mariani et Grand : 1,3 milliard F CFP,
- la cession au franc symbolique de plusieurs parcelles dans le cadre du projet de port et de zone industrielle de Faratea : 1,1 milliard F CFP,
- l'acquisition de quatre parcelles de la terre Papaputa-à-Rangiroa : 292 millions F CFP,
- la dotation aux amortissements des subventions transférables : 106 millions F CFP,
- la cession au franc symbolique au profit de la commune de Punaauia de la parcelle de terre domaniale dite Aitamai : 22 millions F CFP,
- la cession de véhicules administratifs au profit de la SAEM Abattage de Tahiti : 12 millions F CFP.

En section de fonctionnement (24,1 milliards F CFP) :

- les exonérations douanières pour près de 11 milliards F CFP,
- la dotation aux amortissements pour un montant de 7,7 milliards F CFP,

- les crédits d'impôts de défiscalisation locale : 3 milliards F CFP au titre de l'impôt sur les sociétés et 404 millions F CFP au titre de l'impôt sur les transactions pour un montant total de 3,4 milliards F CFP,
- les exonérations de la recette des hypothèques à hauteur de 1,7 milliard F CFP,
- les travaux en régie pour un montant global de 184 millions F CFP,
- la dotation aux amortissements des charges financières à répartir : 83 millions F CFP.

2 – ANALYSE DE L'EXÉCUTION

2.1 – Résultats

2.1.1 – Résultat de fonctionnement

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement de l'exercice 2018 s'établit à 20,1 milliards F CFP contre 23,6 milliards F CFP en 2017 soit - 15 %.

Le résultat de fonctionnement à affecter est arrêté à 35,1 milliards F CFP après-intégration du report à nouveau disponible au 1^{er} janvier 2018 pour un montant cumulé de 15 milliards F CFP.

2.1.2 – Résultat d'investissement

La section d'investissement finit l'exercice 2018 avec un résultat négatif (*besoin de financement non couvert*) de 15 milliards F CFP contre 17,4 milliards F CFP en 2017.

Compte tenu de l'affectation d'un excédent de fonctionnement capitalisé de 16,9 milliards F CFP, le solde de clôture de la section d'investissement pour 2018 s'établit à 1,9 milliard F CFP contre 634 millions F CFP en 2017.

2.1.3 – Résultat cumulé global

Le résultat de fonctionnement de 20,1 milliards F CFP et le résultat d'investissement de -15 milliards F CFP donnent ainsi un résultat global de l'exercice 2018 de 5,1 milliards F CFP.

Compte tenu du report des résultats antérieurs de 26,6 milliards F CFP, le résultat cumulé global à fin 2018 s'établit à 31,7 milliards F CFP.

Le besoin de financement du report des crédits d'investissement (10,2 milliards F CFP) est quant à lui en diminution (11,6 milliards F CFP en 2017).

Le résultat net global s'améliore ainsi de près de 43% pour s'élever à 21,4 milliards F CFP (*contre près de 15 milliards F CFP en 2017*).

En milliers F CFP	2015	2016	2017	2018
Résultat global de l'exercice (Inv + fonct)	3 130 968	6 678 759	6 286 552	5 103 937
(+) Résultat antérieur reporté	8 064 171	11 269 017	18 015 619	26 560 606
Résultat cumulé global à la clôture	11 269 017	18 015 619	26 560 606	31 664 442
dont écritures non budgétaires	65 878	67 842	2 338 335	0
Report d'investissement				
(-) Dépenses	53 238 992	57 844 352	63 352 522	63 812 992
(+) Recettes	47 895 372	46 626 789	51 776 758	53 577 604
(=) Résultat net global	5 865 398	6 798 056	14 984 842	21 429 055

2.2 – Situation financière

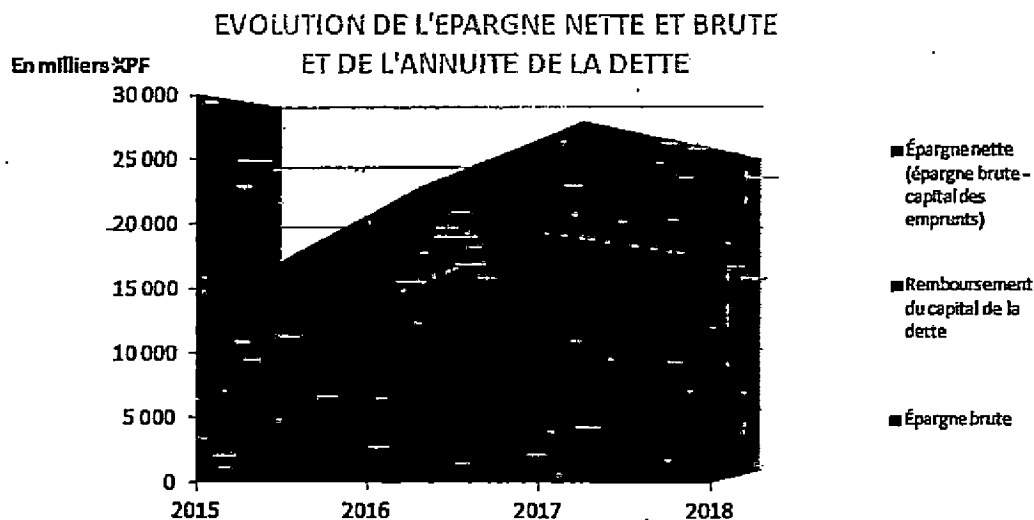
2.2.1 – L'épargne

En 2018, l'épargne brute s'établit à 25,7 milliards F CFP, soit -10 % par rapport à l'année précédente, sous l'effet conjugué de la baisse des recettes de fonctionnement et de la hausse des dépenses de fonctionnement.

Cette épargne couvre largement le remboursement en capital de la dette qui s'élève à 8,6 milliards F CFP en 2018, gage de solidité et de solvabilité financière apprécié par les bailleurs de fonds ainsi que par les agences de notation.

En conséquence, l'épargne nette reste positive en 2018 et s'établit à 17,1 milliards F CFP (*contre 7 milliards F CFP en 2015*). Ce qui permet notamment au gouvernement de continuer à soutenir sa politique en matière d'investissements publics.

En milliers F CFP	2015	2016	2017	2018
Epargne brute	16 115 539	23 155 203	23 501 511	25 653 800
(-) Dotations aux amortissements <i>neutralisation des amortissements (E/O)</i>	3 388 368	4 323 166	7 896 230	5 670 535
(+) Subv. inv. reçues transférées au compte de résultat		150 712	2 666 422	2 085 205
(-) Produits de cessions d'immobilisations		15 060	85 583	106 415
Charges financières (E/O)		522		
(=) Résultat de fonctionnement	12 727 171	18 832 036	20 690 863	20 089 680
Amortissement du capital des emprunts	9 103 797	9 557 278	9 410 170	8 575 805
Epargne nette (épargne brute - capital des emprunts)	7 011 742	13 597 925	19 091 341	17 077 995



2.2.2 – La dette

2.2.2.1 - La dette relative au budget général et à l'ex CAVC

L'annuité de la dette pour l'exercice 2018 s'établit en retrait de près d'1,1 milliard F CFP par rapport à l'année précédente, soit 11,7 milliards F CFP.

L'encours de la dette totale de la P.F. diminue à 83,5 milliards F CFP contre 85,6 milliards F CFP en 2017, ce qui représente une baisse de 2,2 milliards F CFP, alors même que les mobilisations d'emprunts augmentent de 445 millions F CFP. La politique de désendettement de la Polynésie française initiée en 2014 porte ses fruits.

L'encours de la dette ne représente plus que 3,25 années d'autofinancement brut contre un peu plus de cinq années, il y a trois ans.

En F CFP	2015	2016	2017	2018
Intérêts de la dette	3 996 363 951	3 617 034 807	3 354 831 207	3 112 847 990
Budget général	3 927 274 331	3 568 405 058	3 354 831 207	3 112 847 990
CAVC	69 089 620	48 629 749		
Remboursement en capital	9 478 315 247	9 940 737 897	9 410 170 200	8 575 804 738
Budget général	9 103 797 148	9 557 277 630	9 410 170 200	8 575 804 738
CAVC	374 518 099	383 460 267		
Annuité	13 474 679 198	13 557 772 704	12 765 001 407	11 688 652 728
Mobilisation d'emprunts en N	7 168 257 756	7 104 940 335	5 947 615 752	6 392 684 964
Encours de la dette de la Polynésie française (au 31/12) (*)	91 936 478 176	89 100 680 510	85 638 126 159	83 455 086 388

(*) avec intégration des écarts de conversion

2.2.2.2 – La dette garantie

L'encours de la dette garantie par la Polynésie française s'établit à 4,7 milliards F CFP au 1^{er} janvier 2019.

La caution de la Polynésie française concerne principalement le secteur habitat qui représente plus de 46 % du total garanti. Le secteur de la santé suit avec 37 %.

Le ratio de la somme de l'annuité de la dette publique et de l'annuité garantie rapportée aux recettes réelles de fonctionnement s'établit à moins de 10 %.

	Total au 01/01/2019	Sanitaire	Social	Education
Centre hospitalier de la PF	1 726 046 713	1 726 046 713		
Prêts d'études aux Etudiants	815 433 578			815 433 578
Office polynésien de l'habitat	2 176 070 279		2 176 070 279	
TOTAL	4 717 550 570	1 726 046 713	2 176 070 279	815 433 578
	100,00%	36,59%	46,13%	17,29%

La provision constituée pour un montant de 2,2 milliards F CFP est rapportée à l'encours total garanti à fin 2018 de 4,7 milliards F CFP, soit un taux de couverture du risque de 47 %, supérieur au seuil réglementaire de 20 %.

Remarque : Le 28 décembre 2018, le Pays a accordé sa garantie aux emprunts contractés par la SAEM ATN pour le financement de l'acquisition de deux avions Dreamliner. La finalisation des contrats d'emprunts et des contrats de garantie est prévue pour le second trimestre 2019. Dès lors, l'encours de la dette garantie dépassera 12 milliards F CFP, et portera la provision à plus de 2,4 milliards F CFP. Il est donc prévu un complément de 235 millions F CFP en 2019 de la provision constituée.

3 – APPRÉCIATION DES COMPTES

3.1 – Agence de notation

La notation de la Polynésie française reflète sa situation politique, économique, budgétaire et financière.

Le 18 décembre 2018, l'agence de notation Moody's Investors Service a relevé les notes de la Polynésie française :

- la notation Long terme devient « *A3, perspective positive* » contre « *Baa1 avec perspective stable* » ;
- la notation Court terme, relative aux critères de liquidités passe de P2 à P1 (**Prime 1**), la note la plus haute ;
- le programme d'émission de titres (*Euro Medium Term Note – EMTN*) de la Polynésie française obtient également la note A3.

3.2 – Indice de Qualité des Comptes Locaux (IQCL)

L'IQCL élaboré par les services de la Direction Générale des Finances Publiques pour l'ensemble des collectivités de métropole et adapté à la Polynésie française, permet de mesurer la progression ou au contraire la dégradation des comptes d'une collectivité au regard du seul respect des mécanismes comptables. Cet indicateur vise à accroître la lisibilité des comptes et leur sincérité.

L'amélioration de la qualité des comptes du Pays amorcée depuis 2013 se stabilise en 2017 avec un indice de 16,57 sur 20 (*contre 16,60 sur 20 en 2016*).

L'IQCL de l'exercice 2018 devrait être communiqué à la Polynésie française au cours du troisième trimestre 2019.

4 – TRAVAUX EN COMMISSION

Le présent projet de délibération a été examiné par la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique le 13 juin 2019 et a suscité des débats sur les points suivants :

Le premier point concernait l'impact, en termes de créations d'emplois, des bons résultats budgétaires du Pays et, plus particulièrement, de l'augmentation de 4,4 milliards F CFP des recettes fiscales. Ces résultats s'inscrivent dans la poursuite du plan d'assainissement des comptes publics amorcé en 2013. Il a été rappelé que la baisse de la pression fiscale — *avec notamment un accompagnement des entreprises de par la baisse du taux de l'impôt sur les sociétés et de la croissance des dispositifs d'aides* — avait pour objectif la création d'activité et le développement de l'emploi.

Le deuxième point a été relatif à la stabilité des dépenses d'investissement dans la mesure où ces dernières sont constituées en grande partie de subventions d'équipement versées. Une réflexion devrait être menée afin d'analyser les missions à prioriser pour pouvoir doter notamment les postes en conséquence (*création de nouveaux postes ou mobilisation des ressources existantes*).

Enfin, des informations complémentaires ont été sollicitées par les membres de la commission, portant notamment sur la situation de trésorerie du Pays, sur le renforcement des ressources de la Direction de l'équipement ou encore sur les difficultés relatives à l'application du code polynésien des marchés publics.

Examiné en commission le 13 juin 2019, le projet de délibération approuvant le compte administratif de la Polynésie française et constatant la concordance des résultats avec le compte de gestion pour l'année 2018 (budget général) a recueilli un vote favorable des membres de la commission.

En conséquence, la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint.

LES RAPPORTEURS

Tepuaurii TERITAHU

Antonio PEREZ

**ASSEMBLÉE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE**

NOR : DBF1920818DL-4

DÉLIBÉRATION N° 2019-41/APF

DU 27 JUIN 2019

approuvant le compte administratif de la Polynésie française et constatant la concordance des résultats avec le compte de gestion pour l'année 2018 (budget général)

L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 1995 modifiée portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics ;

Vu la délibération n° 2017-113 APF du 7 décembre 2017 modifiée, approuvant le budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2018 ;

Vu l'arrêté n° 791 CM du 28 mai 2019 soumettant un projet de délibération à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu la lettre n° 1395/2019/APF/SG du 6 juin 2019 portant convocation en séance des représentants à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu le rapport n° 58-2019 du 14 juin 2019 de la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique ;

Dans sa séance du 27 juin 2019 ;

A D O P T E :

Article 1^{er}.- Les recettes budgétaires de la Polynésie française réalisées pendant la gestion 2018 au titre du budget général et figurant dans le compte administratif de l'ordonnateur du budget de la Polynésie française s'élèvent à la somme de *cent quatre-vingt-sept milliards six cent quatre-vingt-quinze millions six cent quarante-sept mille quatre cent quatre-vingt-quinze francs pacifique (187 695 647 495 F CFP)*, se décomposant comme suit :

Section de fonctionnement	147 193 045 260	F CFP
Section d'investissement (hors compte 106 8).....	23 625 054 372	F CFP
Compte 106 8 "excédent de fonctionnement capitalisé"	16 877 547 863	F CFP
TOTAL	187 695 647 495	F CFP

Article 2.- Les dépenses budgétaires de la Polynésie française réalisées pendant la gestion 2018 au titre du budget général et figurant dans le compte administratif de l'ordonnateur du budget de la Polynésie française s'élèvent à la somme de *cent soixante-cinq milliards sept cent quatorze millions deux cent soixante-trois mille cent dix-sept francs pacifique (165 714 263 117 F CFP)*, se décomposant comme suit :

Section de fonctionnement	127 103 365 237	F CFP
Section d'investissement	38 610 897 880	F CFP
TOTAL	165 714 263 117	F CFP

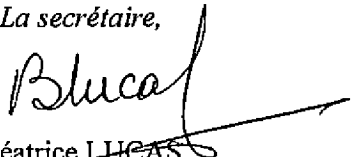
Article 3.- Les différences entre ces résultats et les prévisions budgétaires sont approuvées.

Article 4.- Est constatée pour l'exercice 2018, au titre du budget général, la concordance parfaite des résultats entre le compte administratif et le compte de gestion de la Polynésie française.

Article 5.- Est constatée la reprise dans les comptes du pays de l'écart de conversion des emprunts :

	Fonctionnement compte 110 "report à nouveau (solde créditeur)" et compte 12 "résultat de l'exercice"	Investissement Solde créditeur des comptes de bilan (hors compte 110 et 12)
Ecart de conversion des emprunts	-	3

Article 6.- Le Président de la Polynésie française est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au *Journal officiel* de la Polynésie française.

La secrétaire,

Béatrice LUCAS

Le président

Gaston TONG SANG